



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le lundi 11 avril 2016, à 20h00, à la salle OTAVELA. Convocation par un tout ménage (L'ECHO), le pilier public, le site internet, la Feuille officielle no 13 du 1^{er} avril 2016.

Tractanda :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 14 décembre 2015
Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site internet de la commune.
2. Comptes 2015
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Présentation et approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire
4. Modification du budget des investissements 2016 : aménagement des locaux de l'accueil extrascolaire dans le bâtiment d'école
5. Présentation et approbation du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets
6. Cautionnement d'un montant de CHF 250'000.- en faveur du Syndicat du chemin alpestre de Hauteville, pour travaux d'entretien et de rénovation
7. Choix du mode de convocation des assemblées pour la législature 2016-2021
8. Reconstitution de la Commission financière, de la Commission d'aménagement et de la Commission des naturalisations
9. Délégation de compétence pour des opérations immobilières pour la législature 2016-2021
10. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella

Scrutateurs : MM. Dominique Schouwey et Pierre Gingins

Membres présents : 50 personnes (y compris le Conseil communal)

A 20h00, M. Jean-Marie Castella ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue et en remerciant les nombreuses personnes présentes.

Il doit excuser l'absence des personnes suivantes :

- Mme Diane Clayton, membre de la Commission financière
- M. François Passaplan, membre de la Commission d'aménagement
- M. Henri Choffet
- M. Christophe Revaz
- M. Olivier Yerly, membre de la Commission des naturalisations



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Au menu de cette soirée : principalement les comptes 2015. Il s'agit également de la dernière assemblée de M. Jean-Marie Castella, syndic. Son émotion est grande, mais il veut bien sûr assumer jusqu'au bout son mandat.

La convocation a été faite en deux phases, car le Conseil communal avait oublié un objet au tractanda. L'assemblée peut néanmoins délibérer valablement, car la seconde convocation, tant dans la Feuille officielle que par tous-ménages, a été faite dans les délais légaux. Et comme il n'y a pas de remarque sur le tractanda, l'assemblée peut donc commencer.

En préambule, M. Castella relève la présence d'une personne qui n'est pas citoyenne de la commune. Elle peut bien sûr assister à l'assemblée, mais n'a pas le droit de vote ni le droit de s'exprimer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015 :

Il n'est pas lu, car il était à disposition à l'administration communale.

Vote : 1 abstention et 49 oui

2. Comptes 2015

2.1. Présentation

M. Castella présente au beamer les comptes 2015 ; vu l'importance du tractanda, il ne s'arrêtera que sur les points les plus importants.

Compte de fonctionnement :

0. Administration : aucune remarque

1. Ordre public :

140.301.2 : Solde pour intervention : Fr. 6'196.- : M. Bapst précise qu'il y a eu 6 interventions en 2015, suite, entre autres, aux intempéries de l'été dernier.

140.317.0 : Dédommagements : Fr. 4'862.35 : M. Bapst explique le dépassement par rapport au budget : un repas a été fait en l'honneur du départ de M. Kim Bongard. De plus, la commune de Hauteville a eu le privilège d'accueillir la Fédération gruyérienne des sapeurs-pompier et a offert l'apéritif. Sont compris également dans ce montant 5 contrôles médicaux.

140.318.0 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 3'000.- : M. Bapst informe l'assemblée que, suite à un incendie au village, une famille a dû être relogée. Ces Fr. 3'000.-, qui représentent la location de l'appartement, ont été remboursés par l'assurance du sinistré (140.436.0).

2. Enseignement et formation :

M. Castella précise que c'est dorénavant la commune de Corbières qui assure la gestion administrative du cercle scolaire. La répartition des frais se fait ensuite selon la population légale.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

3. Culte, culture et loisirs :

330.314.0 : Entretien chemins pédestres, places loisirs : Fr. 3'735.30 : M. Bapst précise qu'il s'agit de la réfection du pont qui se situe sous le Mont (Chemin des Combes) ainsi que de la réfection du sentier autour du lac.

4. Santé : aucune remarque

5. Affaires sociales : aucune remarque

6. Routes et chemins

620.313.0 : Achat de marchandises, gravier, matériel : Fr. 13'720.70 : M. Probst précise que la commune a dû acheter du sel en grande quantité pour les routes en 2015.

620.314.0 : Entretien des routes et de l'éclairage : Fr. 9'569.85 : un drainage a été fait dans le chemin des Râpes afin d'éviter que des maisons soient inondées. Suite aux intempéries du 13 août, un candélabre a dû être remplacé.

620.314.1 : Entretien des routes (déneigement) : Fr. 31'562.80 : janvier et février 2015 ont coûté en salage et déneigement Fr. 26'200.-.

620.390.2 : Imputation interne salaire employés : Fr. 44'276.50 : il y a eu davantage de travail pour les employés suite aux intempéries, d'où le dépassement par rapport au budget.

7. Eau, environnement, aménagement

700.314.0 : Entretien et rénovation installations : Fr. 12'671.15 : ce montant comprend le prolongement du réseau d'eau à la route du Lac, suite à de nouvelles constructions.

710.319.0 : Remboursement à des tiers : Fr. 5'513.30 : il s'agit d'un remboursement de taxe perçue en trop au Clos Carré.

72 Ordures ménagères : la couverture des charges n'est assurée qu'à 62%, alors que la loi exige 70% au minimum. Un nouveau règlement, proposé au tractanda de ce soir, devra remédier à ce problème.

750.314.0 : Travaux de conservation des ouvrages : Fr. 0.- : la commune a réalisé divers travaux dans les ruisseaux en 2014 ; et rien n'a finalement été entrepris en 2015. Par contre, en 2016, des travaux de curage ont déjà été effectués dans les ruisseaux de la Lévanche et d'Impart.

79 Aménagement du territoire : Mme Brodard précise que le résultat est positif, grâce aux produits conséquents liés aux autorisations de construire.

8. Agriculture, forêts, tourisme

800.314.0 : Entretien route alpestre : Fr. 6'365.55 : il s'agit de l'entretien du chemin du Mont et de la Lévanche ainsi que d'un regard posé au Mirador.

811.314.1 : Entretien des forêts : Fr. 1'614.45 : suite aux orages de l'été dernier, la commune a sécurisé l'entrée de la Presqu'île en coupant les arbres menaçants.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

811.318.0 : Coupe, frais façonnage et transport : Fr. 64'163.70 : M. Bapst précise que le prix du marché du bois n'est pas favorable actuellement. Une coupe a néanmoins été faite en Allières.

811.318.1 : Honoraires et prestations de tiers : Fr. 1'324.60 : une ancienne convention nous a contraints de participer à la réfection de la route de Cerniat pour un pourcentage donné. Cette route est en effet utilisée par la commune pour transporter le bois situé sur le versant de Cerniat.

811.435.0 : Produit des ventes de bois : Fr. 76'198.38 : Le faible montant s'explique par la chute des prix du bois de 15%.

9. Finances, impôts et immeubles

900.319.1 : Pertes sur débiteurs : Fr. 9'517.10 : il s'agit de factures impayées que les débiteurs n'ont manifestement pas les moyens de payer. Ces factures ne sont pas annulées ou effacées pour autant. Si la situation du débiteur s'améliore, le dossier sera réactivé.

942.314.0 : entretien et rénovation des bâtiments : Fr. 9'791.30 : il s'agit de frais d'aménagement d'une rampe d'accès au pâturage du Mont Mafré, rendue nécessaire par la vente de la ferme.

942.435.0 : vente de gravier : Fr. 68'655.- : Contrairement à ce que la société d'exploitation de la gravière nous avait initialement annoncé, un certain volume de gravier a finalement été prélevé en 2015.

M. Pierre Gingins : lors de la dernière assemblée, M. Henri Choffet était intervenu pour demander que les prix soient revus concernant la gravière. Cette intervention est-elle liée à ce bénéfice ?

M. Jean-Luc Probst : non, aucunement. A chaque budget, la commune demande à la société d'exploitation de la gravière ses prévisions pour l'année suivante. Elle ne prévoyait aucune vente pour 2015. Finalement, les choses ont évolué différemment. Aucun changement de prix n'est intervenu pour l'instant.

944.315.0 : entretien des machines et du mobilier : Fr. 12'995.40 : Mme Brodard précise que ce surcoût est dû à une panne de la chaudière ainsi qu'à un sinistre lié à la foudre.

944.427.0 : Location de la salle : Fr. 22'700.- : la conseillère relève que la salle Otavela rencontre beaucoup de succès, d'où une augmentation du montant de location.

944.436.0 : Remboursement de tiers : Fr. 2'613.25 : suite à la grêle, nous avons touché de l'Ecab un montant pour les dégâts causés sur les stores des bâtiments.

Résultat du compte de fonctionnement : excédent de revenus de Fr. 93'932.83.

Compte des investissements :

290.503.0 : Rénovation bâtiment scolaire : Fr. 33'766.60 : il s'agit du remplacement de l'escalier extérieur ainsi que de la rénovation du fonds de la salle de l'école enfantine.

620.501.0 : Aménagement de routes et trottoirs : Fr. 84'671.30 : il s'agit du gravillonnage de certains tronçons de route ainsi que de la réfection du chemin des Branches. Sont compris également dans ce montant les frais pour la désaffectation du chemin de l'Ecole.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

620.501.4 : Eclairage public : Fr. 12'209.40 : un nouvel éclairage public a été installé à la Route d'Impart.

700.610.0 : Taxes de raccordement eau potable : 0.- : comme nous n'avons plus rien à amortir, les taxes sont comptabilisées au fonctionnement.

710.610.0 : Taxes de raccordements eaux usées : Fr. 36'379.20 : avec un nombre important de constructions, les taxes ont été supérieures au budget.

740.503.2 : Couverture mur du cimetière : Fr. 5'600.- : ces travaux ont été réalisés et sont comptabilisés sur deux années, mais le budget a été respecté.

Idem pour le 740.503.3 : Rénovation du calvaire : Fr. 12'398.60

750.501.1 : Endiguement ruisseaux : Fr. 5'272.90 : c'est le nettoyage du ruisseau des Branches en-dessus de la Banque Raiffeisen.

780.501.0 : Investigation technique (décharge) : Fr. 3'024.- : il s'agit d'investigations complémentaires à la décharge du Bois du Riau. Un montant avait été mis au budget 2013.

942.503.1 : Rénovation fermes et chalets : Fr. 48'984.- : cela concerne des travaux au chalet du Gros l'Essert (report) ainsi qu'au Scheptze et Pré aux Oies.

943.503.1 : Réfection immeuble Les Branches : Fr. 14'253.40 : il s'agit de la réfection des balcons.

944.661.0 : Complexe : équipement, mob., machines : Fr. 12'318.70 : cela concerne une mono-brosse, des balustrades pour la scène ainsi qu'un support à drapeaux.

La récapitulation des comptes d'investissements laisse apparaître un excédent de revenus de Fr. 386'237.80. Il s'explique par la vente de la ferme du Mont Mafré.

Le bilan est passé en revue et commenté par le syndic. La presse avait parlé d'une dette de Fr. 4'776.- par habitant. Selon les comptes 2015, cette dette n'est plus que de Fr. 3'700.- par habitant.

Les deux prêts à la Banque Raiffeisen liés à l'immeuble "Les Branches" ont été remboursés grâce à la vente du Mont Mafré.

2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision :

M. Perrotti lit le rapport de la Commission financière.

M. le syndic le remercie ainsi que ses collègues.

2.3. Approbation

Vote : les comptes sont acceptés à l'unanimité et à mainlevée.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

3. Présentation et approbation du règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire

M. Castella présente le projet d'accueil extrascolaire (AES) à Hauteville. En effet, jusqu'à maintenant, l'AES était situé dans la salle des combles de l'école de Villarvolard et n'était assuré que pour la pause de midi. Face à la demande croissante, les deux exécutifs communaux de Corbières et Hauteville ont décidé de déplacer l'accueil à Hauteville, dans l'appartement du bâtiment de l'école, et d'en assurer l'ouverture toute la journée. L'appartement fait 85 m² et la location convenue est de Fr. 1'200.- par mois.

L'aménagement et les adaptations nécessaires seront réalisés par la commune de Hauteville pour un montant de Fr. 23'000.- environ. En compensation, elle percevra la subvention de l'Etat, un montant unique de Fr. 3'000.- par place créée (annexe 1).

Les articles principaux sont lus par le syndic et présentés au beamer (annexe 2).

Une annonce a été mise dans le dernier Echo, car nous recherchons des auxiliaires pour l'AES. Les soumissions peuvent se faire jusqu'à fin mai 2016.

Mme Rosa Diaz se présente devant l'assemblée : célibataire avec deux enfants, elle est locataire de l'appartement qui sera utilisé pour l'AES. Elle estime que le projet n'est pas abouti, que les locaux sont inadaptés à un AES, du fait d'un manque d'isolation phonique, que l'accueil pouvait se faire à salle Otavela, que l'avis des institutrices n'a pas été pris en compte et que le conseil actuel aurait dû laisser cette décision au nouveau conseil résultant des dernières élections. Elle précise également que lors de son entrée dans cet appartement, on lui avait assuré qu'il resterait toujours en location. Pour toutes ces raisons, elle demande à l'assemblée de rejeter le projet.

M. Jean-Marie Castella explique que la situation a considérablement évolué ces dernières années. Le nombre d'enfants a nettement augmenté et la demande pour un AES à la journée s'est faite de plus en plus vive. Les deux communes du cercle scolaire ont donc logiquement procédé à un nouvel examen de l'ensemble de la problématique. Il en ressort que la meilleure solution à long terme est de réaliser l'AES dans l'appartement de l'école. Le bail de l'appartement a donc été résilié au 30 septembre, en respectant le contrat et les procédures légales. Il est vrai que l'isolation phonique des locaux de l'école n'est pas idéale. Mais sachant que l'accueil se fera essentiellement le matin, à midi et le soir, soit en dehors des heures de classe, cela ne devait pas poser trop de problèmes. Quant à la salle Otavela, elle ne correspond pas aux exigences du Service de l'enfance et de la jeunesse et n'est donc pas une alternative. Le bail de l'appartement étant résilié au 30 septembre, une solution provisoire est prévue jusqu'à cette date.

Le règlement était à disposition à l'administration communale ainsi que sur internet. Il n'est donc pas présenté en entier ici en assemblée. Les points essentiels sont présentés au beamer. Une règle importante est rappelée : l'AES ne comprend pas les enfants en-dessous de 4 ans.

Pour les tarifs et les subventions, les deux communes se sont basées sur l'AES de Marsens et sur les propositions du groupe de travail de l'ARG. Il est très difficile d'établir un budget précis. Par conséquent, les tarifs devront être ajustés la deuxième année en fonction des résultats. Le prix maximum à la journée a été fixé dans le règlement à Fr. 100.-. Pour l'année scolaire 2016/2017, les parents recevront une tablette complète avec les tarifs par unité et les subventions en fonction de leur capacité économique.

M. Emmanuel Perrotti : et les transports ?



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

M. Jean-Marie Castella : dans la mesure des possibilités, les enfants seront transportés avec le bus scolaire.

Mme Murielle Jaton : il n'y aura pas de frais supplémentaires pour les parents.

M. Jean-Marie Castella : effectivement, mais il ne sera pas organisé de transport supplémentaire à cause des enfants de l'AES.

M. Etienne Castella relève que le matin se sont les parents qui emmèneront les enfants à l'AES.

Mme Murielle Jaton : effectivement, le matin et le soir, il n'y aura pas de transport avec le bus, mais uniquement à midi.

Pour répondre à Madame Diaz, nous tenons encore à préciser qu'un travail important a été réalisé pour l'organisation de cet AES. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et une convention et des règlements ont été élaborés. Les travaux de mise en place de cet AES ont commencé en 2014 déjà. Au début, le nombre d'enfants inscrits n'était pas très élevé, c'est pourquoi l'accueil a été limité à la pause de midi avec le service d'un repas. Par la suite, la demande est allée croissante, d'où la proposition d'aujourd'hui pour un accueil sur toute la journée. Ce n'est pas parce qu'il y a des élections à venir qu'un exécutif doit s'arrêter de travailler. Nous avons tenu à œuvrer jusqu'au bout pour répondre aux besoins de la population.

Mme Rosa Diaz : l'AES est obligatoire depuis 2 ans et vous aviez 5 ans pour vous y préparer. Votre discours ne rend pas l'appartement plus apte à l'accueil.

Mme Murielle Jaton : j'ai eu la chance de pouvoir visiter plusieurs AES ; durant les heures de surveillance, les enfants sont amenés à créer des bricolages et ont besoin de différents endroits (repos, jeux, bricolage, devoirs, etc.). A Villarvolard, toutes ces conditions ne sont pas remplies, d'autant plus que tout doit être rangé chaque soir, la salle étant louée et utilisée par d'autres personnes.

M. Pierre Gingins : quelles sont les charges pour la commune ? Les subventions à recevoir sont-elles fixes ? Qu'a-t-on prévu pour l'AES dans le budget présenté au mois de décembre ?

M. Jean-Marie Castella : Un montant de Fr. 7'000.- a été budgété en 2016. Mais ce montant est très difficile à estimer, car il dépend du nombre d'enfants inscrits et de la capacité économique des parents. De plus, nous n'avons pas d'année référence pour évaluer les autres charges. Une année ou deux de fonctionnement seront nécessaires pour y voir plus clair. Le règlement fixe le coût maximal de chaque unité de placement. Pour l'année scolaire 2016/2017, l'exécutif communal a établi une table avec le coût effectif de chaque unité et la subvention accordée par la commune. En principe cette table ne sera modifiée durant l'année scolaire, mais elle devra ensuite être adaptée en fonction des résultats financiers de l'AES, le but étant d'arriver à l'équilibre des comptes.

Mme Valérie Sottas : a-t-on la possibilité de ne pas les inscrire pour toute l'année ?

Mme Murielle Jaton : il sera possible d'inscrire un enfant de mois en mois ; des possibilités existeront également pour des cas de dernières minutes, mais uniquement si l'AES est en mesure d'accueillir ces élèves.

M. Etienne Castella : ce n'est pas un accueil à la demande.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

M. Jean-Marie Castella : La priorité d'accueil sera accordée aux enfants inscrits. Les autres seront accueillis en fonction des capacités de l'accueil. Le règlement d'application précisera ces points-là.

M. Emmanuel Perrotti : des repas seront-ils servis à l'AES ?

M. Jean-Marie Castella : oui, le repas de midi. Il sera à charge des parents.

M. Dominique Magnin : avant cela se faisait à Villarvolard, pourquoi plus maintenant ?

M. Jean-Marie Castella : la salle de Villarvolard n'est pas idéale pour un accueil sur toute la journée.

Vote : 5 abstentions, 1 non et 44 oui

4. Modification du budget des investissements 2016 : aménagement des locaux de l'accueil extrascolaire dans le bâtiment de l'école

M. Jean-Marie Castella présente au beamer le détail des chiffres (annexe 3) soit un complément de budget de Fr. 18'000.-. Cet AES pourra accueillir jusqu'à 22 enfants.

Vote : 3 abstentions, 1 non et 46 oui

5. Présentation et approbation du nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets

M. Jean-Marie Castella présente au beamer les chiffres de la location annuelle de la future déchetterie qui sera basée à Corbières, soit Fr. 11'050.- (un montant fixe pour les 20 prochaines années). Il y aura deux taxes différentes : la taxe de base annuelle et la taxe pondérale (annexe 4)

La commune de Corbières a bénéficié d'une aide de Fr. 100'000.- du Patenschaft. Un compacteur a été installé dans chaque village et des cartes à prépaiement seront disponibles pour les citoyens.

M. Bernard Bapst informe l'assemblée que le compacteur arrivera jeudi prochain et sera utilisable dès le 1^{er} mai. Les cartes à prépaiement (coût de départ Fr. 70.-) seront disponibles à l'administration communale. Par contre, pour les recharger, il faudra se rendre à l'administration communale de Corbières, en attendant l'ouverture de la nouvelle déchetterie. La carte est nominative. Elle pourra également être remise aux sociétés et pour la location de la salle Otavela. Le conseiller est convaincu que l'on fera des économies de transports grâce à l'important volume de déchets que peut contenir le compacteur. Concernant le bruit et les heures d'utilisation, on verra par la suite si nous rencontrons des problèmes. A noter qu'il est également possible d'utiliser le compacteur de Botterens et Corbières.

Les rouleaux de sacs non entamés seront rachetés par la commune. Il sera possible d'utiliser les sacs taxés jusqu'à la fin juin 2016.

Le permis de construire la déchetterie à Corbières devrait bientôt être octroyé par la Préfecture.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

M. Walter Kummer : je sais que le compacteur de la commune de La Roche fait du bruit.

M. Bernard Bapst : c'est possible, mais ce n'est pas le même modèle que celui qui sera installé à Hauteville.

M. Bernard Creux : que représente le montant de Fr. 70.- ; elle est chargée à Fr. 50.- et le solde ?

M. Bernard Bapst : effectivement, il y a Fr. 50.- de crédit et Fr. 20.- de caution pour la carte.

M. Serge Andrey : a-t-on des garanties que la déchetterie se fasse ?

M. Bernard Bapst : oui, c'est sûr, le permis est actuellement sur le bureau du préfet.

Mme Alexandra Sottas : la location annuelle représente-t-elle le coût de l'évacuation des déchets ?

M. Jean-Marie Castella : non, la location représente uniquement une participation à la charge d'investissement. Cela se justifie par le fait que le coût d'investissement est assumé entièrement par la commune de Corbières.

M. Bruno Thalmann : quels seront les horaires ?

M. Bernard Bapst : trois tranches horaires sont prévues dans la semaine. Au besoin, elles pourront bien sûr être modifiées. Il sera possible d'amener les objets encombrants toute l'année.

Les points principaux du règlement sont présentés au beamer (annexe 5). Actuellement, la taxe de base est de Fr. 70.- par ménage. Elle sera augmentée à Fr. 125.-, sachant que le règlement permet d'aller jusqu'à Fr. 150.-. Quant à la taxe au poids, elle sera de Fr. 0,50 par kg, avec un maximum possible selon le règlement de Fr. 0,70.

M. Bruno Thalmann : Y-a-t-il quelque chose de prévu pour les enfants en bas âge ?

Mme Murielle Jatton : oui, un crédit de Fr. 40.- sera offert par la commune pour chaque enfant jusqu'à 3 ans.

M. Bernard Creux : est-ce identique dans les autres communes ?

M. Jean-Marie Castella : en principe oui, cela a été fixé d'entente avec Corbières et Botterens.

M. Pierre Gingins : on peut fixer les tarifs plus bas, mais les maximum restent les mêmes ?

M. Jean-Marie Castella : effectivement, c'est cela.

M. Bernard Bapst : il y a une différence avec le gazon ; Botterens a un arrangement avec les agriculteurs du village.

Vote : 2 abstentions, 1 non, 47 oui



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

6. Cautionnement d'un montant de CHF 250'000.- en faveur du Syndicat du chemin alpestre de Hauteville, pour travaux d'entretien et de rénovation :

Monsieur Probst, vice-syndic, est président du Syndicat. Cet objet avait été oublié dans le premier tractanda. Le conseil prie la Commission financière, qui n'a pas été avertie de ce changement, d'accepter toutes ses excuses.

Un document est présenté au beamer (annexe 6)

M. Pierre Gingins : la commune est-elle seule à assumer cette caution ?

M. Jean-Marie Castella : oui, mais le risque est quasi nul, sachant que les membres du syndicat sont tous des propriétaires. Sans cette caution, le syndicat ne peut pas contracter d'emprunt.

Vote : 1 abstention, 49 oui

7. Choix du mode de convocation des assemblées pour la législature 2016-2021 :

Le conseil propose de confirmer le mode de faire actuel soit :

- Feuille officielle
- Pilier public
- Echo

(Annexe 7)

Vote : accepté à l'unanimité

8. Reconstitution de la Commission financière, de la Commission d'aménagement et de la Commission des naturalisations :

M. Jean-Marie Castella profite de l'occasion pour remercier les membres de ces diverses commissions pour le travail fourni durant ces 5 dernières années. C'est une aide précieuse et nous leur en sommes très reconnaissants.

Commission financière : (annexe 8) deux membres ne se représentent pas : Mme Clayton et M. Perrotti. Un membre se représente : M. Andrey.

Deux nouveaux candidats se présentent : M. Creux et M. Revaz.

M. Bernard Creux se présente à l'assemblée : il vit à Hauteville depuis 4 ans et travaille d'une part en tant que caissier communal à Botterens et d'autre part dans le secteur privé. Il est content de pouvoir mettre ses connaissances au profit de notre commune.

M. Christophe Revaz ne pouvait pas participer à l'assemblée mais a chargé le syndic de lire quelques mots à son sujet :



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Chers participants à l'Assemblée communale,

N'ayant pas pu, pour des raisons professionnelles, être parmi vous ce soir, je me présente : Christophe Revaz, 45 ans, valaisan né à Genève, licencié en système d'information de l'université de Genève, premier lieutenant à l'armée, marié, deux enfants. Je suis actuellement responsable du contrôle de gestion de la banque privée Mirabaud & Cie SA à Genève.

Je n'aurais jamais pensé de mon propre chef me présenter comme candidat à la Commission des finances d'Hauteville, étant donné que je suis toute la semaine à Genève et malheureusement parmi vous que le week-end. Quand un membre du Conseil municipal m'a approché pour ce poste, mettant en avant mon expérience professionnelle et le manque de candidat, j'ai été surpris et flatté de cette demande. Ayant décidé de quitter la banque à fin août et de me lancer dans une nouvelle activité indépendante, je serai dès septembre beaucoup plus présent sur la commune.

C'est donc avec un grand plaisir que je me mets à la disposition de la communauté et que je me présente comme candidat à la Commission des finances.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée passe au vote :

Vote : l'assemblée vote les candidatures présentées à l'unanimité

Commission d'aménagement : (annexe 9) la loi précise minimum 5 personnes. Un membre ne représente pas : M. Michel Barras. Trois membres se représentent : M. Joseph Bartolucci, M. Guy Ecoffey, M. François Passaplan. Deux nouveaux candidats se présentent : M. Henri Choffet et M. Pierre Gingins. Reste encore à désigner un ou deux représentants du conseil communal.

M. Henri Choffet n'étant pas là, M. Castella lit un petit mot de sa part :

Bonsoir à tout le monde et, tout d'abord, excusez mon absence de ce soir. J'ai toujours participé aux assemblées communales de Hauteville, car on y apprend beaucoup de chose et l'ambiance y est toujours agréable (sans oublier la verrée de fin de séance !).

Mais à l'heure où est lu ce petit mot, je suis en train de récupérer dans une cabane de montagne où je passe quelques jours de peau de phoque.

J'ai 63 ans et suis ing. rural EPFL et géomètre officiel. J'ai exploité un bureau de géomètre à Bulle pendant 35 ans et j'ai pris une retraite anticipée pour restaurer la ferme du Ruz où nous habitons depuis 2014.

A Châtel-sur-Montsalvens, j'ai été 19 ans conseiller communal, puis vice-syndic et syndic. J'y ai assumé plusieurs dicastères. Comme syndic, j'ai initié la Commission d'aménagement puis en ai été membre et secrétaire pendant 4 ans.

L'aménagement du territoire m'a toujours passionné et j'ai eu l'occasion de traiter avec ce domaine bien souvent dans le cadre de mon activité professionnelle. La révision de la LAT et tous les problèmes qu'elle pose aux cantons, aux communes et aux propriétaires mérite un traitement attentif et je serais heureux si je peux y contribuer pour Hauteville.

Merci et bonne suite de soirée.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

M. Pierre Gingins se présente à l'assemblée : il est né en 1953 et est à la retraite depuis une année maintenant. Il est ingénieur agronome et la thématique de l'aménagement du territoire l'intéresse fortement. Il est donc prêt à donner un coup de main et est à disposition de la collectivité. Il sait qu'il y a beaucoup de travail (notamment le PAL à revoir) et est prêt à s'investir ponctuellement. Merci de votre confiance.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée passe au vote.

Vote : 1 abstention, 49 oui

Commission des naturalisations :

(Annexe 10) Cette commission a une activité restreinte, elle n'a traité qu'un seul dossier en 5 ans. La loi précise entre 5 et 11 membres choisis par les citoyens actifs domiciliés dans la commune.

Les 5 membres actuels se représentent soit :

- Bernard Bapst
- Maurice Berger
- Chantal Morel
- Marianne Sandor
- Olivier Yerly

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée passe au vote.

Vote : 1 abstention, 49 oui

Un grand merci à toutes ces personnes qui acceptent de faire partie de ces commissions.

9. Délégation de compétence pour des opérations immobilières :

Le Conseil communal demande une délégation de compétence pour l'achat, la vente, l'échange, l'exercice d'un droit de préemption ou de réméré pour un montant maximum de Fr. 30'000.- par année.

Il s'agit de la même délégation de compétence que pour les deux précédentes législatures. Une vente à « réméré » est une vente sous condition de rachat dans un délai donné.

M. Pierre Gingins : si la commune veut acheter quelque chose d'important, on repasse donc l'objet devant l'assemblée. Qu'en-est-il des trois personnes qui quittent le conseil et qui ont eu connaissance d'informations importantes et privilégiées sur certains projets de la commune ? Y-a-t-il des restrictions ? Ont-ils le droit de soumettre des propositions ?

M. Jean-Marie Castella n'a pas la réponse précise à cette question. Il faudrait consulter la loi, voire même demander l'avis d'un juriste. Mais il précise que, lors des séances du conseil, chaque fois qu'un conseiller ou une conseillère a un intérêt privé, il ou elle doit se récuser.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Mme Jacqueline Brodard : je n'ai pas la réponse non plus, mais les dossiers traités en séance de conseil sont strictement confidentiels. Les conseillères et conseillers sont soumis au secret de fonction.

Vote : 1 abstention, 49 oui

10. Informations et divers :

M. Jean-Marie Castella rappelle par un petit tableau (annexe 11) le résultat des élections du 28 février 2016 et félicite encore une fois les nouveaux élus.

Ils entreront en fonction le 16 avril prochain suite à leur assermentation (cérémonie très solennelle). Nous leur souhaitons une magnifique journée pour samedi. Les trois commissions débiteront également leur activité dès samedi.

Les trois nouveaux conseillers ayant été présentés dans le journal l'Echo, il n'est donc pas nécessaire de le refaire ici en assemblée. Ils sont applaudis par l'assemblée.

M. Jean-Marie Castella rend un hommage à Mme Jacqueline Brodard :

Chère Jacqueline,

Après avoir vécu avec ta famille de nombreuses années à Treyvaux, où tu as exercé la fonction d'enseignante, tu as rejoint, avec ton mari, le village de ton enfance. Intéressée par la politique, comme le prouve ton mandat de cinq ans en tant que députée du Grand Conseil pour le district de la Sarine, et soucieuse de l'avenir de ton village, ce n'est pas très étonnant que tu aies accepté de mettre tes compétences, ton expérience et ta motivation au service de la collectivité.

Pendant cinq ans, tu y as en effet assumé la responsabilité du dicastère comprenant l'aménagement du territoire et les constructions, l'exploitation du complexe communal, le tourisme, la culture et les sociétés locales.

Avec beaucoup de courage, tu as accepté d'assumer la difficile mais aussi très exposée charge de responsable de l'aménagement du territoire et surtout des constructions. Difficile, car la législation sur les constructions est une véritable usine à gaz, qui plus est, en perpétuel changement. De la volonté, de la rigueur et une conscience professionnelle sans faille t'ont cependant permis de maîtriser très rapidement l'essentiel de cette législation, aidée en cela par ton collègue Jean-Luc et Alexandra Sottas avec qui tu siégeais régulièrement en commission technique pour analyser les dossiers de construction. Une charge très exposée aussi, car le conseil communal doit exercer la fonction de police des constructions, et il n'est jamais aisé d'aller demander à un propriétaire qu'il doit déposer un permis de construire pour des travaux déjà effectués, ou qu'il doit revoir ses plans qui ne sont pas conformes au règlement communal d'urbanisme. Dans cette mission délicate, nous avons apprécié ta recherche constante de l'équité.

Intéressée au développement touristique de ta région, tu as fait bénéficier de tes connaissances le comité de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère. Tes nombreuses relations ont notamment facilité la recherche de sponsors et ainsi allégé la charge dévolue aux communes.

Ton sens du dialogue, tant avec les sociétés locales, avec les usagers de la salle Otavela, qu'avec notre concierge et employé communal, a également été fort utile pour améliorer l'équipement et le confort d'utilisation du complexe communal.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Après cinq ans d'un dévouement et d'un engagement sans faille au service de la collectivité, tu nous as fait savoir, fin novembre passé, un peu à notre surprise, que tu ne briguerais pas un nouveau mandat ce printemps.

Au nom du conseil communal, de l'administration et de l'ensemble de la population, nous t'exprimons, chère Jacqueline, toute notre reconnaissance et notre estime pour l'excellence de ton travail. Nous te souhaitons, ainsi qu'à ta famille, un avenir plein de réussite, de satisfaction et surtout de santé.

En signe de remerciements, et pour te rappeler cette belle expérience vécue ensemble au service de la collectivité, nous sommes heureux de t'offrir un petit présent.

Mme Jacqueline Brodard remercie tous les citoyens pour leur confiance et estime avoir toujours travaillé avec le souci de l'équité. Bien qu'ayant un tempérament fougueux, j'ai travaillé avec transparence et franchise. Bon nombre de personnes m'ont demandé : pourquoi arrêtes-tu ? J'émetts un droit de réserve, car les raisons me sont personnelles. C'est sans amertume que j'ai pris la décision de ne pas être candidate. Je souhaite mes meilleurs vœux à la nouvelle équipe et surtout aux trois nouveaux. J'aime mon village et j'ai eu beaucoup de plaisir à vous rencontrer.

M. Jean-Marie Castella rend également un hommage à Mme Murielle Jatton :

Chère Murielle,

Arrivée à Hauteville avec ta famille en 2006, tu n'as pas hésité à t'investir pour ton village d'adoption. En été 2012, tu acceptais en effet courageusement d'entrer à l'exécutif communal.

Tu y as assumé pendant près de quatre ans la responsabilité du dicastère des écoles, des affaires sociales, de la santé et de l'environnement. Consciencieuse, généreuse et disponible, tu as mis ton expérience, tes compétences et ton sens du contact au service de la collectivité.

Unanimement appréciée par tous tes collègues du conseil, tu as pleinement assumée la difficile charge des écoles. Difficile, car il faut concilier l'avis des deux communes du cercle scolaire, des enseignants, des parents, et depuis peu de la Responsable d'établissement. Le sens du dialogue et une bonne dose de patience sont alors nécessaires pour aller de l'avant et prendre des décisions. Et les tâches sont aussi nombreuses que diverses, comme par exemple assister à l'entretien d'embauche d'une nouvelle enseignante, résoudre des problèmes de transport scolaire ou même coordonner une lutte contre les poux, qui presque chaque année colonisent à nouveau les têtes de nos chers enfants.

Dans le dicastère des affaires sociales, tu as su, avec beaucoup de tact et de sensibilité, sans les juger, te mettre à l'écoute des personnes en difficultés.

Tu as même accepté d'y consacrer davantage de temps en intégrant la commission sociale à l'échelle du district, une commission qui se réunit tous les mois pour une longue séance.

Désireuse de reprendre une activité à taux plein tout en gardant du temps à consacrer à ta famille, tu as exprimé le désir de mettre un terme à ton mandat de conseillère communale à la fin de la présente législature.

Pour tout conseiller ou toute conseillère, quitter le conseil communal n'est jamais une décision facile à prendre, car si cette activité exige beaucoup de disponibilité, d'abnégation et des épaules bien solides pour assumer les responsabilités confiées, si elle demande du sang froid et de l'humilité pour supporter des critiques parfois injustifiées, elle offre aussi de belles satisfactions et une riche expérience humaine.

Chère Murielle, après quatre ans de loyaux services, tu peux rendre ton tablier avec le sentiment du devoir accompli. Je suis certain que tu garderas un excellent souvenir de ton passage au conseil communal et que la belle amitié forgée au long de ces années restera vive très longtemps encore.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Au nom du conseil communal, de l'administration et de l'ensemble de la population, nous t'exprimons, chère Murielle, toute notre estime et nos remerciements. Et avec ta famille, nous te souhaitons un avenir plein de joie et de soleil.

En signe de reconnaissance, et pour te rappeler ces quelques années vécues ensemble au service de la collectivité, nous sommes également heureux de t'offrir un petit présent.

Mme Murielle Jaton : pendant ces années passées au conseil, j'ai eu beaucoup de plaisir et je tiens à remercier de tout cœur les personnes avec qui j'ai travaillé ainsi que les citoyens pour leur confiance. La tâche n'a pas toujours été facile, il y a eu des décisions difficiles à prendre. C'est avec beaucoup de plaisir et de dévouement que j'ai fait mon travail. De plus, j'ai appris beaucoup de choses. C'est aujourd'hui avec une grande émotion que je souhaite beaucoup de plaisir aux nouveaux, Mme Calvez, Mme Berger et M. Schouwey, et remercie la nouvelle équipe pour la suite à venir. J'ai eu de la chance d'avoir à mes côtés une collègue féminine, Jacqueline. Merci également aux deux Chantal ainsi qu'à Claudia pour leur disponibilité, leur dévouement et leur sympathie. Je relève également le travail de notre syndic, Jean-Marie, et son constant dévouement. J'aurai du plaisir à vous recroiser toutes et tous lors d'une prochaine assemblée.

M. Jean-Luc Probst rend maintenant un hommage à notre syndic, Jean-Marie Castella :

Cher Jean-Marie,

Par ces quelques mots, nous souhaitons te rendre un vibrant hommage au fabuleux parcours que tu as effectué dans notre exécutif communal.

Bien sûr, ta plume a déjà retracé une bonne partie de ces quelques 25 années en paraphant le mot du Syndic dans l'Echo de Hauteville. Mais voilà, on ne peut pas passer sous silence, ce véritable dévouement pour la chose publique.

C'est effectivement en 1991 que tu as été élu au sein du Conseil communal. Tes collègues d'alors sont, Claude Clément, syndic, Romain Marcuet, vice-syndic, Norbert Schouwey et Hans Ruppen. Pendant les 7 premières années, tu as appris le métier, et c'est en 1998, après le départ de Monsieur Clément, que tu as repris la syndiculture. 25 ans, c'est plus de 50 assemblées communales, c'est plus de 1000 participations au Conseil, sans compter les innombrables séances auxquelles tu as participé dans les diverses Commissions intercommunales. Quel investissement !!!!

Fidèle à toi-même, avec une immense connaissance des dossiers, tu as toujours mené les débats pour le bien de nos citoyens et de notre commune. Tu as conduit à terme, toujours avec le soutien de la population, des beaux projets, tels que la route du Mont, l'adduction d'eau de montagne, le complexe communal Otavela, que tu souhaitais rassembleur et qui a fait ses preuves à maintes reprises, une multitude de réalisations qui font de Hauteville un village où il fait bon vivre.

Ton souci de l'équité, ta grande droiture, sont des exemples que nous nous efforcerons de perpétuer. Que cela va faire bizarre de ne plus voir Jean-Marie pousser le portillon du bureau communal, surtout pour nos trois secrétaires qui n'ont connu qu'un seul « patron ». Les quelques 16 conseillers que tu as côtoyés peuvent tous affirmer que toutes les discussions, les prises de position, les décisions ont été débattues, parfois même âprement, mais toujours dans le souci du bien de notre communauté.

Jean-Marie, ce n'est pas seulement un personnage de la vie politique, c'est aussi un chef d'entreprise fort apprécié de ses collaborateurs, un fils aimant et dévoué pour sa maman, un sportif hors pair avec qui bon nombre d'entre nous ont soit pratiqué du foot, du ski de fond, de la peau de phoque ou du vélo, et c'est surtout un ami avec qui il fait bon partager une verree, un repas ou un moment d'amitié et d'échange.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

A la fin de la semaine, tu vas rendre ton tablier, tu passes la main. Une nouvelle équipe, composé de deux sortants et trois nouveaux vont reprendre le flambeau. Les défis seront de taille, mais jusqu'au bout de ton mandat tu as œuvré pour nous faciliter la transition. Tu peux donc partir avec le sentiment du devoir parfaitement accompli.

Au nom de tous les citoyens de Hauteville, cher Jean-Marie, merci. Merci pour tout le dévouement, pour tout le labeur que tu as fourni, et cela très souvent dans l'ombre des projecteurs.

Une lithographie de Jacques Rime lui est remise en guise de cadeau de départ.

M. Jean-Marie Castella remercie toute la population, le Conseil communal ainsi que l'administration et désire adresser encore quelques mots :

Cher Jean-Luc, chers collègues, je suis très ému par toutes ces belles paroles, ces louanges, et très touché par le magnifique cadeau que vous m'avez fait. Je vous en remercie sincèrement.

J'ai déjà eu l'occasion, dans l'Echo de Hauteville, de vous faire part de mes sentiments à la veille de quitter mon mandat de conseiller et de syndic, mais j'aimerais, malgré l'heure tardive, y ajouter encore quelques paroles.

Chers collègues, chères secrétaires, chers employés communaux, chers citoyennes et citoyens, chers amis,

J'aimerais tout d'abord redire tout le plaisir que j'ai eu à vous côtoyer, chers collègues du conseil, vous qui êtes ici ce soir, mais également tous les autres avec qui j'ai eu l'honneur de siéger à l'exécutif communal pendant ces 25 ans : 16 au total, si je n'ai personne oublié. Ce n'est finalement pas tant que cela, preuve, s'il en est besoin, d'une certaine stabilité et donc d'une bonne entente au sein du conseil. Je tiens beaucoup à citer ces collègues : Romain Marcuet, Claude Clément, Norbert Schouwey, Hans Ruppen, Gabriel Kolly, Martial Savary, Jacques Andrey, Corinne Monney, Pascal Morel, Sylvie Kolly, Claude van Lear, Jürg Berchtold, Jean-Luc Probst, Jacqueline Brodard, Bernard Bapst et Murielle Jaton.

Vous pouvez facilement imaginer que se réunir presque tous les lundis, pendant des années, pour ensemble examiner les problèmes et prendre les meilleures décisions au profit de la population, se rencontrer aussi régulièrement à l'occasion d'autres séances, commissions, ou assemblées, sans oublier les moments plus récréatifs, tels que les après séances, les apéritifs, visites, inaugurations ou autres repas, où les discussions dépassent largement le cadre des problèmes de la commune, cela tisse des liens très étroits. A tel point que j'avais l'impression que les personnes que je rencontrais régulièrement dans le cadre de ma fonction formaient un peu ma seconde famille.

Je tiens d'ailleurs à relever le fait qu'au sein du conseil communal nous avons toujours pu travailler dans un bon climat et dans le respect de la collégialité. Bien sûr, cela n'empêche pas parfois certaines divergences de vue ou des discussions plus animées, mais je n'ai jamais eu à déplorer de conflit majeur qui aurait pu entraver la sérénité et l'efficacité de nos réunions. Et si vous suivez un peu l'actualité des communes, vous aurez constaté que ce n'est largement pas le cas partout. Si nous n'avons pas la prétention d'avoir fait tout juste ou pris toujours les bonnes décisions, je crois sincèrement qu'ensemble nous avons géré au mieux la commune en ayant toujours le souci de l'équité et de l'intérêt commun. Alors pour tout cela, mes chers collègues, je vous dis merci du fond du cœur.

S'il est une personne avec qui j'ai travaillé pendant longtemps dans une entente presque parfaite, et le mot "presque" est sans doute de trop, c'est bien avec notre secrétaire, Chantal Morel. J'ai eu l'honneur de contribuer à son engagement, il y a environ 24 ans, et je vous assure que je n'ai jamais eu à regretter cette décision. Grâce à cette bonne entente, à son sens des responsabilités, à son esprit d'initiative et à l'efficacité de son travail, nous avons pu traverser toute cette période de profonds changements dans la sérénité.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Songez que quand elle a commencé, l'administration communale n'était encore nullement informatisée et le village ne comptait que 360 habitants. C'est dire les changements que nous avons dus assumer et accompagner ensemble. Et pour cette belle collaboration et la confiance qui a toujours régnée entre nous, chère Chantal, j'aimerais aussi de dire un tout grand merci.

Je pourrais presque faire un copier-coller pour notre caissière et comptable, Chantal Pasquier, avec qui, durant presque vingt ans, j'ai toujours été sur la même longueur d'onde. Ses larges compétences en matière comptable, sa conscience professionnelle sans faille, la précision de son travail, ajoutés à des finances saines, sans augmentation d'impôt, malgré les importants investissements consentis, ont grandement facilité ma tâche de responsable des finances.

Chère Chantal, pour toutes ces années, où grâce à des qualités professionnelles et humaines nous avons toujours pu travailler ensemble en toute sérénité, j'aimerais aussi d'exprimer tous mes remerciements et ma plus vive reconnaissance.

Je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de collaborer longuement avec notre nouvelle secrétaire Claudia, mais je ne doute pas un instant que l'entente eut été tout aussi parfaite qu'avec mes deux Chantal's.

L'engagement, en automne 2012, de Nicolas en tant que concierge et employé communal à plein temps, a grandement facilité la tâche des conseillères et conseillers communaux. Nous avons enfin une personne disponible à même de faire mille et une tâches que nous devons auparavant assumer nous-mêmes. Et une fois de plus, nous avons eu la main heureuse: nous avons trouvé la perle rare qui nous donne totale satisfaction. Nicolas, grâce à ta disponibilité, à tes compétences, mais surtout aussi à ta gentillesse, nos relations ont toujours été excellentes et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi. Je t'en suis aussi très reconnaissant.

Je tiens aussi à adresser mes plus vifs remerciements à toutes les autres personnes, et elles sont nombreuses, qui ont assumé des tâches les plus diverses au profit de la collectivité. C'est grâce à vous toutes et tous que le conseil communal est à même de gérer cette commune, de résoudre les problèmes qui se présentent et d'offrir à la population un cadre de vie agréable.

Enfin, je voudrais exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude à vous, chère citoyennes et citoyens d'Hauteville. La confiance témoignée pendant ces 25 ans m'ont permis de vivre une riche expérience, de faire de belles rencontres et d'exercer une noble fonction. Je ne regrette rien, ni le temps consacré, ni l'énergie dépensé. De ses 25 ans au service à la collectivité, je ne garderai qu'un souvenir lumineux, dont le point culminant a sans doute été l'inauguration de ce complexe communal, par un temps magnifique et avec un public très nombreux.

Les défis qui attendent notre canton, notre district et notre commune sont nombreux, entre autres: assumer la forte croissance démographique et réaliser les infrastructures que cela nécessite, lutter contre l'érosion de l'autonomie communale induite par une législation toujours plus compliquée et contraignante, créer des structures pour accueillir nos aînés, imaginer un aménagement du territoire moins gourmand en terrains, et enfin – vous le savez, nous parlons aujourd'hui beaucoup de fusion de communes, voire de commune unique en Gruyère – il s'agira de doter notre district des structures politiques les plus efficaces pour résoudre nos problèmes et pour satisfaire la population.

Même si ma passion pour la chose publique et en particulier pour la gestion communale demeure intacte, je suis persuadé que c'est pour moi le bon moment pour me retirer. C'est aujourd'hui aux générations plus jeunes à prendre leur destin en main et à s'impliquer pour préparer l'avenir tout en préservant l'âme et l'identité de notre village que nous aimons tant.

Je me réjouis de constater que les nouveaux élus vont fortement rajeunir notre exécutif communal. Je vous félicite pour votre engagement et votre élection et souhaite à toute la nouvelle équipe en place beaucoup de satisfaction, une pleine réussite dans ses projets et autant de plaisir que j'ai eu dans l'exercice de cette fonction. Si je devais donner un seul conseil, ce serait celui-ci: restez vous-mêmes, défendez avec force vos convictions et ne cédez pas au politiquement correct ou à la bien-pensance.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 11 avril 2016

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers amis, une page de mon livre de vie se tourne, mais ce fut une belle et passionnante page. Merci à vous toutes et tous d'avoir été à mes côtés pour l'écrire.

Il est tard. Mais étant donné les circonstances, cela nous ferait un grand plaisir de partager avec vous le verre de l'amitié. Vous y êtes cordialement invités et d'ores et déjà je vous souhaite une bonne rentrée et une belle nuit.

L'assemblée est levée à 22h30. Une verrée est servie comme à l'accoutumée.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella syndic	Chantal Morel secrétaire
-------------------------------	-----------------------------

AES pour le cercle scolaire

Corbières - Hauteville



- Localisation :** Ecole d'Hauteville
1^{er} étage (actuel appartement : 85 m²)
- Location :** 14'400.- par année, charges comprises
- prise en compte dans le calcul des tarifs
- financée par les parents
et par les subventions communales
- Aménagement :** Assumée par la commune de Hauteville
Budget 2016 : 5'000.- + 18'000.- = 23'000.-
- Subvention :** Subvention unique de l'Etat
3'000.- par place créée (12 places ?)
perçue entièrement par la commune d'Hauteville



relatif à l'accueil extrascolaire

Art. 1 But – domaine d'application – généralité

- 1.1 La création d'une structure communale d'accueil extrascolaire, destinée aux enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire Corbières – Hauteville a pour but de répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- 1.4 Le service d'accueil extrascolaire, est ouvert du lundi au vendredi, pendant les périodes scolaires ou selon décision du conseil communal. Le détail des services offerts et des horaires est réglé par le règlement d'application.



Art. 7 Horaire de l'Accueil

7.1 L'horaire de l'Accueil pendant les périodes scolaires est fixé par la Commission AES, en accord avec le Conseil communal, avant le début de l'année scolaire. Il fait partie du règlement d'application.

L'AES est ouvert selon les horaires suivants :

06h45 – 08h00	le matin avant l'école
08h00 – 11h35	le matin d'alternance
11h35 – 13h45	à midi
13h35 – 15h30	l'après-midi d'alternance
15h30 – 18h00	l'après-midi après l'école



relatif à l'accueil extrascolaire

Commune de Hauteville

Art. 8 Barème des tarifs d'Accueil

- 8.1. Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents ou du ménage, sans les repas, et dans les limites décidées par l'assemblée communale (cf. Annexe du présent règlement). Ces tarifs sont établis par la Commission AES avant le début de l'année scolaire et sont soumis à l'approbation du Conseil communal. Ils font partie du règlement d'application. Le prix à la charge des parents ou du ménage ne dépassera pas les frais effectifs de l'Accueil. Les tarifs des enfants fréquentant l'école infantine seront adaptés selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire.



Art. 9 Calcul du revenu du ménage

9.1 La capacité économique des parents ou du ménage est donnée, d'une part, par le revenu annuel net du dernier avis de taxation (code 4.91) et, d'autre part, par tous les documents utiles à sa détermination économique réelle au moment du placement.

Au dernier avis de taxation (code 4.910) sont ajoutés :

a. pour les personnes salariées ou rentières :

- les primes de caisse-maladie et accidents (code 4.110), auxquelles sont déduites les réductions de primes (code 4.115) ;
- les autres primes et cotisations (3ème pilier b) (code 4.120) ;
- les primes reconnues de prévoyance individuelle liée (3ème pilier a) (code 4.130) ;
- les rachats d'années d'assurance (2ème pilier, caisse de pension) (code 4.140) ;
- les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.- (code 4.210) ;
- les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.- (code 4.310) ;
- le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910) ;



- 9.2 Par ménage, on entend : papa, maman et y compris les personnes vivant en union libre – concubinage.
- 9.3 Conformément à la Loi sur l'aide sociale, les éléments concernant le concubin seront pris en compte lorsque le domicile est avéré commun depuis 2 ans.
- 9.5 Doivent s'acquitter du tarif le plus haut les personnes dont les actifs bruts (code 3.910 de la déclaration d'impôt) excèdent 1 million de francs de fortune ainsi que les personnes faisant l'objet d'une taxation d'office.
- 9.8 Afin d'établir le coût du placement, les parents s'engagent à fournir les justificatifs nécessaires au calcul du revenu de la famille. Les parents qui ne fourniraient pas ces informations seront taxés au prix coûtant, sans subvention communale...

Art. 16 Dispositions finales

- 16.2. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.



relatif à l'accueil extrascolaire

Commune de Hauteville

Barème des tarifs de l'Accueil

Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, pour un montant maximum de :

Unités	Prix maximum	
Début matin	CHF	12.00
Matin	CHF	32.00
Midi (sans le repas)	CHF	15.00
Après-midi	CHF	18.00
Fin d'après-midi	CHF	23.00
Journée complète	CHF	100.00

Aménagement des locaux de l'AES dans le bâtiment d'école (actuel appartement)



Estimation des travaux :

Annexe 3

Cache radiateurs	3'500
Travaux d'électricité	1'000
Sécurisation des fenêtres	1'000
20 chaises + 4 tables + canapé	4'000
Armoire + 2 étagères	1'500
Vaisselle + divers cuisine	1'000
Divers et imprévus (ouverture paroi ?)	<u>6'000</u>
Complément budget 2016	18'000

Déjà approuvé au budget 2016 :

Réfection fond hall 1 ^{er} étage	3'000
Mise aux normes balustrade escalier	1'000
Divers et imprévus	<u>1'000</u>
	5'000

Déchetterie intercommunale

Hauteville - Corbières - Botterens



Localisation : Corbières, en amont du stand de tir

Location :	Coût total avec terrain (à ajuster) :		830'000.-
	Convention intercommunale à 20 ans		
	- Fonds de rénovation (sans terrain)	0.50%	3'700.-
	- Intérêt (don déduit) - TF à 20 ans	0.50%	4'150.-
	- Amort. annuel (sans terrain, don déduit)	0.50%	<u>3'200.-</u>
	Location annuelle		11'050.-

Organisation : Déchets valorisables et objets encombrants

→ Déchetterie intercommunale

taxe de base annuelle

Déchets ménagers

→ Compacteurs (un dans chaque village)

taxe pondérale avec carte à prépaiement



du 11 avril 2016

relatif à la gestion des déchets

Commune de Hauteville

Organisation
de la collecte

Article 10. ¹Le conseil communal organise le ramassage des déchets urbains et en fixe les modalités ; il peut exclure certains objets de la collecte.

²Les ordures ménagères non valorisées sont mises dans des sacs et déposées dans des compacteurs prévus à cet effet, conformément aux prescriptions du conseil communal.

³Les déchets encombrants sont déposés à la déchetterie intercommunale dont les heures d'ouverture sont définies.

⁴L'entreposage des déchets urbains en vrac sur le domaine public est interdit et passible d'une amende, selon l'article 28 du présent règlement.



du 11 avril 2016

relatif à la gestion des déchets

Commune de Hauteville

Taxe
d'élimination

Article 21. La taxe d'élimination des déchets se compose d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle (taxe pondérale).

Taxe de base

Article 22. ¹La taxe de base couvre les frais de collecte, de transport et d'élimination, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.) pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe pondérale.

²La taxe de base annuelle est fixée au maximum à CHF 150.00 par ménage, résidence secondaire, entreprise et commerce.

Taxe au poids

Article 23. La taxe au poids est évaluée par kilo. Le conseil communal se réserve le droit de fixer la taxe jusqu'à un maximum de 70 centimes le kilo, de manière à couvrir les frais découlant du traitement et de l'évacuation des déchets.

Règlement communal

Annexe 5.3



du 11 avril 2016

relatif à la gestion des déchets

Commune de Hauteville

Abrogation

Article 30. Le règlement du 26 avril 1999 de Hauteville relatif à la gestion des ordures ménagères et autres déchets, ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires aux présents règlements, sont abrogés.

Entrée en
vigueur

Article 32. Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Cautionnement

en faveur du Syndicat du chemin alpestre de Hauteville



Montant :	250'000.-
Emprunt :	Crédit de construction de maximum 250'000.- à 1,5% effectué par le Syndicat du chemin alpestre
Utilisation :	Travaux d'entretien et de rénovation
Remboursement :	Assuré par des subventions et par les cotisations des membres du syndicat Commune de Hauteville : env. 23% Remboursement prévu sur 2 ans maximum
Risque :	Très faible

→ Proposition du conseil communal : **accepter ce cautionnement**

Choix du mode de convocations des assemblées pour la législature 2016-2021



- En début de législature : confirmer le mode de convocation des assemblées.

Selon l'art. 12 LCo, la convocation se fait :

- feuille officielle
 - affichage au pilier public
 - choix entre un **tous-ménages** et une **convocation individuelle**
-
- Nous vous proposons de reconduire la même formule, c'est-à-dire :
 - feuille officielle
 - affichage au pilier public
 - et **l'Echo de Hauteville** (tous-ménages)

Reconstitution des diverses commissions pour la législature 2016-2021



A. Commission financière (minimum 3 membres)

Deux membres ne se représentent pas :

- Emmanuel Perrotti
- Diane Clayton

Un membre se représente :

- **Serge Andrey**

Nouveaux candidats :

- **Bernard Creux**
- **Christophe Revaz**

Reconstitution des diverses commissions pour la législature 2016-2021



B. Commission d'aménagement (minimum 5 membres)

Un membre ne se représente pas :

- Michel Barras

Trois membres se représentent + un représentant du Conseil :

- **Joseph Bartolucci**
- **Guy Ecoffey**
- **François Passaplan**
- **Représentant du Conseil communal**

Nouveaux candidats :

- **Henri Choffet**
- **Pierre Gingins**

Reconstitution des diverses commissions pour la législature 2016-2021



C. Commission des naturalisations

(Entre 5 et 11 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune)

Les 5 membres actuels se représentent :

- **Bernard Bapst**
- **Maurice Berger**
- **Chantal Morel**
- **Marianne Sandor**
- **Olivier Yerly**

Elections communales du 28 février 2016



- Nombre de bulletins valables : 249 (54,76% de participation)
- Majorité absolue : 125

Sont élus au 1^{er} tour :

- | | | |
|-----------------------------|----------|----------|
| • Bernard Bapst | Sortant | 208 voix |
| • Sabine Berger | Nouvelle | 208 voix |
| • Dominique Schouwey | Nouveau | 207 voix |
| • Annaïck Calvez | Nouvelle | 205 voix |
| • Jean-Luc Probst | Sortant | 191 voix |

Nous les félicitons et leur souhaitons beaucoup de satisfaction et de réussite dans leur engagement au service de la collectivité.

► Entrée en fonction le 16 avril après l'assermentation